

liaison

▪ n° 2 ▪ novembre 2006 ▪

La lettre d'information sur le chantier de la Liaison Nord



LES TRAVAUX DÉMARRENT

L'enquête publique au titre de la loi sur l'eau s'est déroulée du 22 mai au 24 juin 2006, au cours de laquelle le public a pu s'exprimer : 210 personnes se sont ainsi manifestées en consignant 113 observations ou annexant 97 documents.

Au vu de l'évaluation de l'incidence du projet sur les milieux aquatiques et les écoulements hydrauliques, la commission d'enquête a émis un avis favorable le 5 octobre 2006, avis assorti de réserves et recommandations liées à la préservation du milieu aquatique, qui seront prises en compte et intégrées dans la conception définitive des aménagements.

Les principales procédures d'enquêtes publiques sont désormais terminées, les travaux peuvent donc démarrer. La Direction Régionale de l'Équipement - maître d'ouvrage - s'engage dans une démarche qualité qui garantira la prise en compte des enjeux environnementaux dès le début du chantier.

La rédaction

Éditorial

p 1

Talant ouvre la voie

p 2

Le système de management environnemental

p 3

Inula Montana, une espèce à préserver

p 3

Ils en parlent

p 4

TALANT OUVRE LA VOIE

Les premiers travaux d'aménagement de la Liaison démarrent à la mi-novembre au niveau de la commune de Talant.

Après quelques travaux préparatoires - débroussaillage et décapage des terrains - ils se poursuivront par des déplacements de réseaux et par la réalisation de la déviation provisoire de la Route Départementale 971 - route de Troyes - en avril 2007, après la viabilité hivernale.

En effet, cette route enjambera la future LiNo dès 2008, par un pont à créer. La circulation doit donc être déviée provisoirement côté commune de Talant pendant la réalisation de l'ouvrage et le raccordement de la route existante.

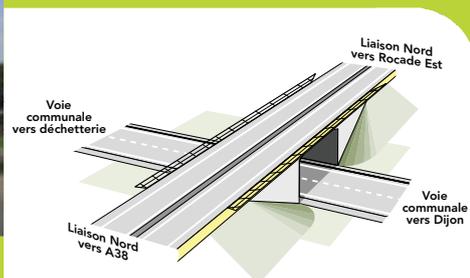


RD 971 à Talant

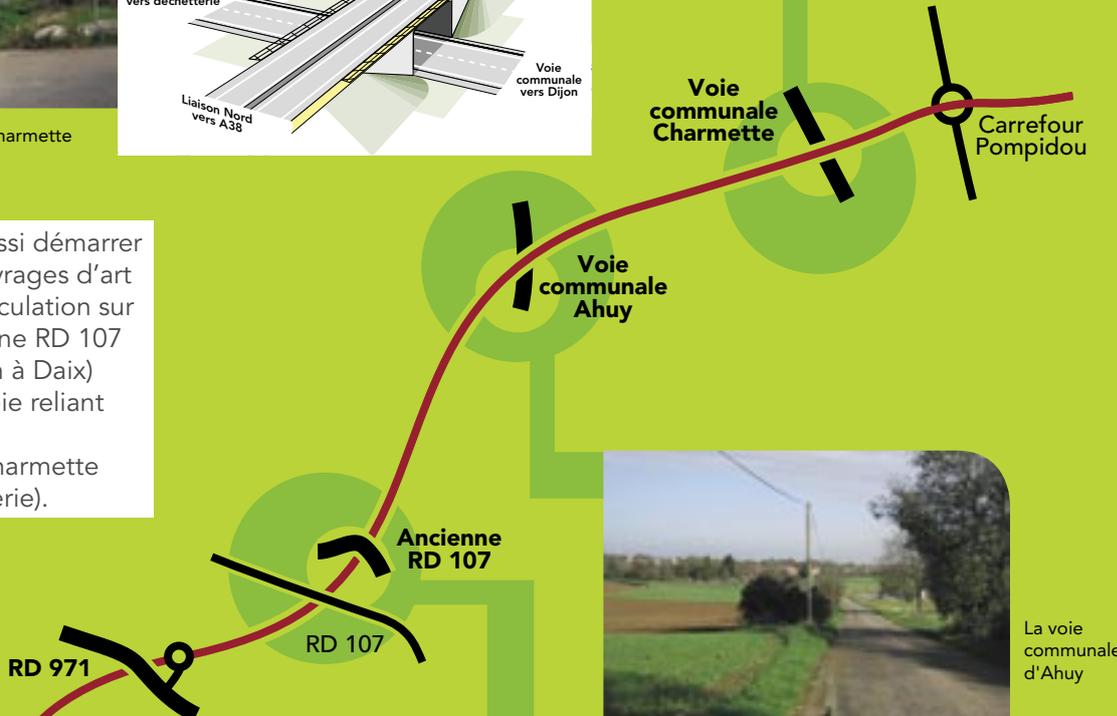
LES TROIS PREMIERS OUVRAGES D'ART tracé partiel de la LINO



La voie communale de la Charmette



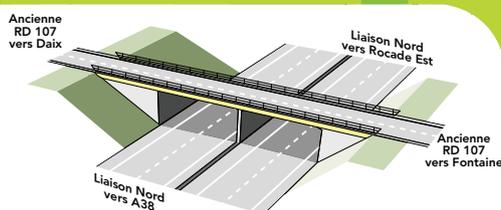
Le printemps 2007 verra aussi démarrer la construction des trois ouvrages d'art permettant de rétablir la circulation sur les voies existantes : ancienne RD 107 (route de Fontaine-lès-Dijon à Daix) voie communale d'Ahuy (voie reliant Fontaine-lès-Dijon à Ahuy) et voie communale de la Charmette (voie desservant la déchetterie).



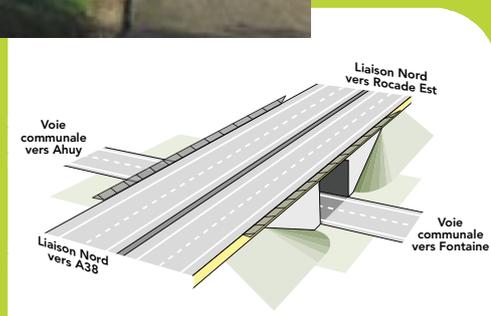
La voie communale d'Ahuy



L'ancienne RD 107



Début du créneau de dépassement à 2x2 voies aux Charmes d'Aran



UNE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DÈS LE DÉBUT DU CHANTIER

La direction régionale et départementale de l'Équipement, maître d'ouvrage, s'engage dans un système de management environnemental afin de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux pendant toute la durée de construction de cette voie.



DIDIER VIVANT

chargé de mission développement durable au sein de la DDE, impulse cette démarche

« Il s'agit d'une démarche qualité, associant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises : elle consiste à planifier en amont chaque phase de déroulement du chantier, en ciblant ses impacts possibles sur l'environnement vis-à-vis de la ressource en eau, du bruit, envol de poussières, détérioration de milieux naturels... et à prévoir les processus de gestion environnementale du chantier. »

Elle permettra de suivre, d'évaluer et d'améliorer si nécessaire les prescriptions environnementales qui s'imposeront aux entreprises titulaires des marchés de travaux.

Quelques exemples de prescriptions :

- **les emprises du chantier seront limitées** pour minimiser l'impact sur les milieux naturels;
- **pendant les phases de bétonnage**, les entreprises prévoiront **des dispositifs pour récupérer les laitances** issues du nettoyage des toupies de béton;
- **un plan de circulation** des engins sera étudié **afin de limiter les émissions sonores à proximité des zones habitées**. De même, afin de limiter les norias de camions, **les matériaux extraits des terrassements du chantier seront concassés et réutilisés sur place**. Une consultation du public pourra être nécessaire pour installer un groupe de concassage des matériaux;
- **les déchets de chantier seront triés** en fonction de leur nature et **seront suivis jusqu'à leur élimination** au moyen de bordereaux de suivi des déchets industriels.

Une certification ISO 14001 attestera le respect de cette démarche.



plateforme étanche et bac antipollution temporaires de chantier



Inula Montana

INULA MONTANA, UNE ESPÈCE À PRÉSERVER

Cette fleur protégée s'épanouit dans la Peute Combe à Talant en compagnie de deux autres espèces protégées de la flore de Bourgogne, la Violette des rochers et l'Orobanche de Thym.

L'État s'est engagé à compenser les surfaces occupées par l'Inule des montagnes en reconstituant un site naturel de 23 ha à proximité, qui sera géré par le Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne.

Les équipes du Jardin botanique de Dijon sont allées en octobre récolter 63 pieds de cette petite composée. Ils sont déjà installés en jauge de multiplication pour obtenir des graines en quantité suffisante sur les deux ou trois prochaines années. Les graines serviront aux différents semis pour reconstituer les populations détruites et les pieds obtenus par germination seront réimplantés à une date ultérieure en collaboration avec les services de l'Équipement.

Les deux autres fleurs protégées ne sont pas concernées par cette réintroduction, l'emprise de la LiNo ne touchant pas les stations de ces deux espèces.



ILS EN PARLENT



Thierry Bouillé
Président

THIERRY BOUILLÉ, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION "CAPNORD"

Le développement économique de nos entreprises est lié à l'amélioration des voies d'accès.

Capnord, c'est aujourd'hui 400 entreprises, près de 8000 salariés. Des centaines de poids lourds et des milliers de véhicules légers desservent notre zone quotidiennement. Ce sont les salariés de nos entreprises, nos clients, nos fournisseurs, et de plus en plus de clients « particuliers ». Malheureusement, l'accès Ouest Côte d'Or est à ce jour inadapté à une partie de ce trafic. La traversée de Dijon est un lourd handicap pour les usagers, embouteillages, ralentissement, risque d'accrochage, perte de temps, stress... C'est également un handicap pour la ville, et ses habitants, pollution aux conséquences diverses sur l'individu et les bâtiments, risque de désaffectation de la ville par les touristes... Ce nouveau tracé a manifestement tenu compte de nombreuses contraintes environnementales pour préserver

le bien être des riverains. Capnord est la zone industrielle la plus importante du département, ses PME et Industries n'ont pas d'activités polluantes, il y a des entreprises de TP, Agroalimentaires, de services, des commerces, des restaurants, des artisans, des grossistes, cette diversité fait la richesse de notre zone et implique une fréquentation importante et variée. Le développement économique de cette zone est lié à l'amélioration des voies d'accès, c'est une évidence. La position stratégique de Dijon et de son agglomération lui permet d'être le carrefour de flux importants en provenance du nord, du sud et de l'est. L'accès ouest manque cruellement. C'est pour toutes ces raisons que les entreprises de la ZAE Capnord, prononcent un énorme « OUI » en faveur de l'aboutissement de ce projet.

RÉPONSES À QUELQUES QUESTIONS...

Les Amis du Vieux Fontaine : merci d'informer les services concernés qu'il n'y a pas 2 mais 3 cadoles au Montant des Vaux.

Liaison : nous avons transmis votre remarque à l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive. Toutefois, seules deux cadoles sont situées dans l'emprise du chantier.

Pat : comment la LiNo va-t-elle franchir le pont de chemin de fer ?

Liaison : au niveau de Plombières-lès-Dijon, la LiNo passera en dessous de la voie SNCF existante et à côté du viaduc existant par un nouvel ouvrage préfabriqué sur place et « poussé » sous la voie ferrée.

M. Andan à Fontaine-lès-Dijon : sur la carte décrivant les mesures concrètes d'intégration environnementale, pourquoi avoir indiqué « perception » du site de Saint Bernard ?

Liaison : La perception « de » et « depuis » Saint-Bernard fera l'objet d'une étude adaptée en relation avec l'association de défense du site.

M. Grassi à Ahuy : je ne suis pas sûr de bien interpréter le plan figurant dans la lettre d'information n°1, en particulier pour ce qui concerne le passage de la RD 107A. J'ai l'impression que le pont qui devait enjamber la RD 107A est remplacé par un rond-point. Or, je ne me rappelle pas avoir vu cette solution dans le dossier soumis à enquête.

Liaison : dans le dossier présenté à l'enquête d'utilité publique figuraient les deux phases de mise en service de la future voie :

1^{ère} phase à 2x1 voie avec rétablissement de la circulation sur la Route Départementale 107A par un giratoire.

2^{ème} phase à 2x2 voies avec effectivement un échangeur dénivelé comportant un ouvrage de franchissement de la RD 107A.

Vous pouvez nous saisir de vos questions soit par courrier adressé à la Direction Régionale de l'Équipement, soit par courriel sur liaison-nord@equipement.gouv.fr



LIAISON

La lettre d'information sur le chantier de la Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise

Direction Régionale et Départementale de l'Équipement
57, rue de Mulhouse
21033 Dijon CEDEX

Directeur de la publication :
Évelyne Sauvage

Téléphone : 03 80 29 44 44
courriel : liaison-nord@equipement.gouv.fr
site internet : www.cote-dor.pref.gouv.fr

Conception, rédaction :
Mission communication DRDE

Maquette, exécution :
Médiacité

Credits photos :
DDE 21, DDE 42, DDE 90, ©eurociel,
Tous droits réservés.

N° ISSN en cours
Dépôt légal à parution

